



Servitude de passage avec accès exclusif

Par **messias**, le **06/10/2010** à **18:36**

Bonjour,

Je souhaite acheter un pavillon sur un terrain qui va être divisé (par le propriétaire actuel). La maison va se trouver sur le terrain A et le terrain constructible sur la partie B. Avec la découpe proposée, le terrain A va être en 2ème position, et il faudra donc un passage pour y accéder. L'agent qui vend ma dit qu'il faudrait que le passage appartienne à B et que j'ai une servitude de passage avec accès exclusif à nous.

Il nous a dit que chez le notaire, il sera écrit sur les ventes de A et B, « Servitude de passage réservé exclusivement au terrain A »

Est-ce possible ?

Puis-je avoir des problèmes avec d'autre acheteur sur le terrain B ?

Merci.

Mickael Messias